

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le vingt-huitième (28^e) jour de février 2018, à 19 h 20 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers(ères) suivants (es): Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absents : Monsieur Marco Périgny et Madame Carole Hubert-Ruel, conseiller(ère).

Madame Denise Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire de la séance.

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres présents tels que prescrit.

Ce conseil formant quorum.

02 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Michel Tremblay et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Consultation sur le projet de modification du règlement de zonage numéro 203-2018
- 04 Adoption du second projet de règlement numéro 203-2018
- 05 Questions
- 06 Levée de la séance

- Adoptée –

03 Consultation sur le projet de modification du règlement de zonage numéro 203-2018

Une personne est présente dans la salle pour recevoir les explications relatives à la modification du règlement de zonage numéro 203-2011.

Madame Chantal Paillé, inspectrice en bâtiment et aménagement fait un compte-rendu des modifications apportées.

Un conseiller se questionne à savoir pourquoi la personne qui a fait la demande de modification qui touche la zone 34-D n'est pas présente.

Dans les modifications, on retrouve le déplacement d'une partie de la zone prioritaire de développement (bout de la rue Gagnon déplacé vers la rue Odilon), le changement de vocation du presbytère qui ne sera plus d'usage public et sera joint à la zone 70-C, la dimension des bâtiments complémentaires (article 9.2), abri d'auto temporaire (article 9.4), matériaux prohibés (article 10.1) et la grille de spécification (annexe D).

04 Adoption du second projet de règlement numéro 203-2018

Proposé par : Helene Gilbert

Appuyé par : Yvan Bordeleau et il est résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 203-2018 avec la modification apportée à l'article 10.1 en lien avec la finition extérieure des bâtiments et en tenant compte de l'assemblée de consultation tenue le 28 février 2018.

- Adoptée -

2018-02-38

2018-02-39

05 Questions

Aucune question

06 Levée de la séance

2018-02-40

Proposé par : Diane Jacob

Appuyé par : Yvan Bordeleau et il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

— Adoptée —